



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Service Prévention des Risques

**Prévention des risques naturels majeurs en région PACA
Focus sur le risque inondation**

Les services déconcentrés du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont été appelés, pour la période 2022-2024, à œuvrer prioritairement sur les quatre thèmes suivants :

- développer l'information sur les risques naturels majeurs et la culture du risque ;
- réduire la vulnérabilité, développer la prise en compte du risque dans l'aménagement et décliner la stratégie de prévention des risques aux spécificités des territoires ;
- hiérarchiser les priorités de la police des ouvrages hydrauliques dans le contexte de la Gemapi ;
- préparer, prévoir et participer à la gestion de crise « inondation ».

En région PACA, cette feuille de route nationale est déclinée dans une stratégie régionale 2022 – 2024, validée en CAR (comité d'administration régionale) du 22/06/2022.

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/2-strategie-regionale-mohm-2022-2024-a14609.html>

En matière de prévention du risque inondation, les thèmes suivants de la stratégie régionale sont développés au niveau de la région PACA.

1. Développement des moyens d'accès à l'information via notamment

- le document des risques majeurs (DDRM) porté par le préfet, qui liste les risques majeurs par commune.
- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) porté par la commune, qui indique les consignes que les citoyens doivent adopter et rappelle la mémoire des événements locaux passés.
- l'outil d'information acquéreur-locataire développé sur Géorisques (<https://errial.georisques.gouv.fr/#/>) pour faciliter la prise en compte des risques lors des transactions immobilières. Ce site permet pour toute adresse, d'obtenir automatiquement un état pré-rempli des risques auxquels un bien immobilier est soumis.
- le site régional de l'ORRM PACA qui s'avère être un portail régional d'information sur les risques majeurs, les actions réalisées localement ainsi que les démarches partenariales (<http://observatoire-regional-risques-paca.fr/>).

2. PPRI : Plan de prévention des risques d'inondations

L'aménagement résilient de nos territoires doit viser à ne pas accroître leur vulnérabilité. Ainsi, la prise en compte des risques naturels lors de la planification urbaine et dans les projets de développement des territoires est plus que jamais nécessaire. Le PPRI permet de prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement, de maîtriser l'urbanisation du territoire en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones inondables et en diminuant la vulnérabilité de l'existant. Annexés au PLU au titre de servitude d'utilité publique, les PPRI ont une portée réglementaire. Ils sont prescrits et approuvés par le préfet de département.

Au 1^{er} juillet 2023, la région PACA compte 129 PPRI, dont 101 opposables et 35 en cours. Les services s'attachent à poursuivre ce travail de mise en œuvre de PPRI, au regard des enjeux du territoire.

3. PAPI : Programme d'actions pour la prévention des inondations

Les PAPI permettent aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de structurer leurs démarches de prévention des inondations à l'échelle de bassins de risque cohérents. Pour ce faire, les collectivités doivent mettre en œuvre une stratégie globale mobilisant l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation, en associant toutes les parties prenantes.

Pour constituer leur dossier de PAPI, les porteurs de projets s'appuient sur les services des DDT(M). L'instruction de la demande, en vue d'une labellisation, est assurée par le service risques de la DREAL.

